

Traitement de façon préventive

- **Sécheuse** : il s'agit de la meilleure façon de garantir l'élimination des coquerelles. Mettre les articles dans la sécheuse pendant au moins 30 minutes au cycle le plus chaud (50 degrés et plus).
- **Laveuse** : s'il n'y a pas de sécheuse accessible ou lorsque l'article ne s'y prête pas. L'eau doit être très chaude (minimalement 60 degrés) et doit recouvrir complètement les articles. ATTENTION : certaines laveuses à chargement frontal ne peuvent pas traiter efficacement les coquerelles.
- **Congélateur** : s'il n'y a pas de sécheuse accessible ou lorsque l'article ne s'y prête pas. La température doit être moins de 18 degrés et y laisser l'article pendant 3 à 5 jours. ATTENTION : les congélateurs domestiques ne sont pas généralement assez froids. Il faut vérifier la température avant d'adopter ce traitement.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord dessert une population d'environ 90 000 habitants sur un territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon (près de 1 300 km de littoral), en passant par l'île d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et de Schefferville.

Le CISSS de la Côte-Nord est responsable de planifier, coordonner, organiser et offrir des services sociaux et de santé à l'ensemble de la population de la région. Il compte une cinquantaine d'installations et regroupe près de 4 000 employés.

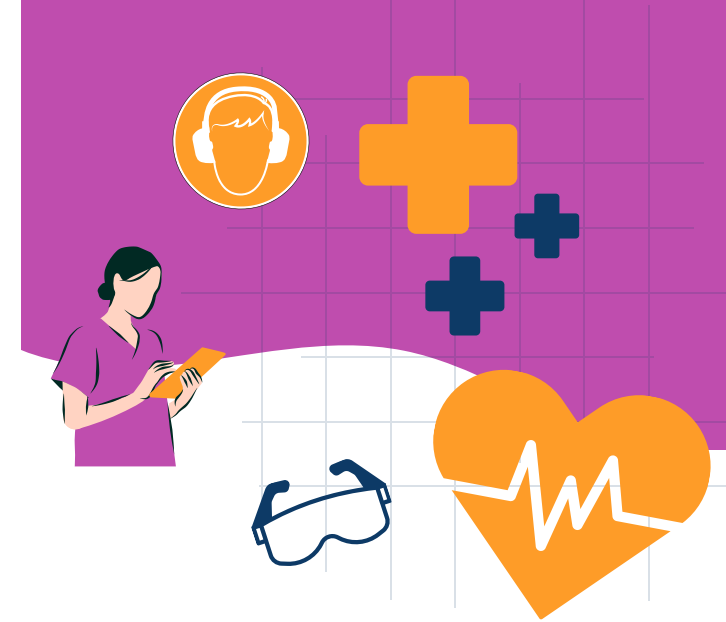


Nous joindre

Direction des ressources humaines - SGSST
1250, rue Lestrat
Baie-Comeau (Québec) G5C 1T8
Téléphone : 418 589-2038
ssqvt.prevention.09cisss@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec



INFORMATION POUR LES TRAVAILLEURS À DOMICILE SUR LES COQUERELLES (BLATTES, CAFARDS)

Direction des ressources humaines
Service de gestion de la santé et sécurité
au travail

Québec

Définitions

Les blattes mesurent en moyenne de 1,3 à 1,6 cm (1/2 à 5/8 po). Elles possèdent une tête cachée sous le thorax et deux longues antennes. Elles sont de couleur brunâtre, ne volent généralement pas et fuient la lumière du jour, elles sortent généralement la nuit. Les blattes se nourrissent de matières en décomposition.

Elles se cachent généralement dans les recoins des logements, dans la cuisine, la salle de bain, dans les fissures aux murs, les craques au plancher, la tuyauterie, les systèmes de chauffage ou tout autre endroit exigü. Leur présence est favorisée par l'humidité excessive dans le domicile et lorsque l'entretien ménager est déficient et/ou s'il y a une accumulation de nourriture et/ou de graisse sur les surfaces. Les blattes sont susceptibles d'infester tous les milieux, peu importe la classe sociale ou l'origine des occupants.

Lorsqu'il y a une infestation importante, il est possible de noter une odeur nauséabonde ou de moisi dans le domicile.

Travailleur ayant à se déplacer à domicile

AVANT :

- Apporter des sacs de plastique pâles et les équipements de protection individuelle (EPI) (gants, blouse jetable et couvre-chaussures);
- Apporter le masque N-95, si vous avez des problèmes respiratoires ou si vous devez manipuler des objets contaminés;
- Amener le strict nécessaire;
- Porter des vêtements facilement lavables de couleur pâle et non amples;
- Éviter d'amener toute forme de nourriture à l'intérieur du domicile;
- Planifier la visite en fin de journée si la situation est connue.

PENDANT :

- Revêtir les EPI à l'entrée du domicile, puis bien les ajuster;
- Ranger les effets personnels de l'intervenant sur des crochets amovibles ou des sacs de plastique fermés hermétiquement. Ne rien déposer au sol ou sur des surfaces susceptibles d'abriter des blattes;
- Faire l'intervention dans un endroit éclairé et moins affecté par les blattes (cuisine);
- Ne pas boire ou manger de la nourriture provenant du domicile.

Travailleur ayant à se déplacer à domicile

APRÈS :

- Vérifier le matériel et tout endroit pouvant avoir servi de cachette aux blattes lors de la visite;
- Inspecter visuellement et laver les vêtements de l'intervenant une fois rendu à son domicile;
- Effectuer un lavage des mains;
- Mentionner la problématique dans le dossier de l'utilisateur, afin de le communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux;
- Conseiller et informer l'utilisateur de ne jamais essayer de traiter soi-même l'infestation par des produits en vente libre même si ceux-ci sont homologués par Santé Canada. Cela pourrait empirer la problématique et engendrer des risques pour sa santé. Il doit aviser le propriétaire dès que possible et ce dernier devra faire appel à un exterminateur qualifié.

